

## Les Relais Enfants Parents

**Le Relais Enfants Parents (REP) est un service d'aide au maintien des LIENS entre l'enfant et son parent placé sous-main de justice et de soutien À la parentalité.**

Le Relais Enfants Parents vise le **soutien à la parentalité** et **l'aide au maintien des liens entre un enfant mineur et son parent placé sous-main de justice** [parent incarcéré, parent bénéficiant d'un aménagement de peine Placement Extérieur sans surveillance continue de l'administration pénitentiaire, parent en Contrôle Judiciaire avec Placement Probatoire).

Le Relais Enfants-Parents s'efforce de soutenir, de renforcer et, si besoin est, de rétablir le lien entre un enfant et son parent placé sous-main de Justice. Ce lien est très souvent ébranlé par l'incarcération du parent, avec des conséquences pour l'enfant et sa famille.

Tout enfant a besoin pour sa construction et son épanouissement de se confronter à la réalité de son parent et de repérer sa filiation quelle qu'elle soit. Or, au moment de l'incarcération d'un des parents, cette séparation peut être vécue par l'enfant comme un abandon, une rupture. De telles séparations traumatisantes hypothèquent le devenir de l'enfant.

**Par son action visant à maintenir, à nourrir les relations enfants-parents, notre service participe à une démarche de protection de l'enfance, à une démarche d'aide à la parentalité mais aussi à une démarche de prévention des risques de répétition et d'exclusion.**

Le Relais Enfants Parents intervient en qualité de **tiers dans la relation enfants/parents**. Cette fonction de tiers vise à permettre l'exercice d'une co-parentalité (maintien, restauration, construction) dans l'intérêt de l'enfant. Le tiers est un intermédiaire dans les interactions familiales (enfants-parents et/ou entre parents). Il s'inscrit dans un travail de nouage des liens et est ainsi amené à occuper plusieurs postures professionnelles :

- Décoder les émotions : formuler, interpréter, transmettre
- Proposer un espace bienveillant qui tient compte des besoins de chacun, enfants et parents (animer, soutenir, offrir, séparer).
- Canaliser les interactions familiales : filtrer, contenir, modérer, anticiper.

Nous intervenons à la demande du parent détenu, d'un autre membre de la famille, des magistrats, des services pénitentiaires, des services sociaux/médico-sociaux ou d'un enfant. Le service est complètement gratuit pour les enfants et leurs parents. Il travaille dans une démarche de coopération et de collaboration avec l'ensemble des acteurs qui gravitent autour de la situation.

Depuis 1994, notre service œuvre dans ce sens en mettant l'enfant au centre de son action.

*Ci-dessous les rapports d'activités 2021 des REP de la Somme et du Pas de Calais :*

[Rapport Activité 2021-1 REP62 80](#)